

plan de pilotage « Un dispositif pour aider et non stigmatiser »

ENTRETIEN

Caroline Désir est députée bruxelloise (PS) et à la Communauté française. Elle présente un avis favorable, quoique nuancé, sur le décret.

Chaque école devra se doter d'un plan pilotage. C'est une bonne chose ?

Sur la forme, c'était un plan compliqué. Mais sur le fond, il est effectivement sain que toutes les écoles élaborent ce plan à travers différentes stratégies pour favoriser la réussite scolaire, la lutte contre le redoublement et les inégalités. Il est important que chaque école rédige ses objectifs, de manière précise. Ensuite, il est essentiel de se demander comment soutenir davantage les écoles présentant des performances en deçà de celles attendues. Le dispositif va soutenir celles systématiquement en écart significatif, les aider et non les stigmatiser. Beaucoup d'écoles présentent des difficultés, certaines les concentrent toutes. Et, aujourd'hui, aucune ne peut dire qu'elle n'a pas besoin de cette aide.

Comment quantifier cet écart ?

C'est une question à laquelle le gouvernement et la ministre sont chargés de répondre. Je ne sais en dire plus, sinon qu'il est primor-

dial de renforcer l'égalité des chances pour qu'au moment des inscriptions, il n'y ait plus d'écoles qui se retrouvent avec zéro inscription, comme c'est encore le cas aujourd'hui.

Ces mesures vont-elles donner plus de travail aux directions, comme on le dit ?

Le plan de pilotage, pour la réduction des objectifs, oui. Pour le dispositif de rattrapage, les directions seront accompagnées. C'est sûr que le tout représente une certaine charge de travail, mais c'est aussi le boulot des chefs d'écoles d'établir des stratégies claires pour atteindre des objectifs précis.

La réaction des PO, face à cet « accompagnement », était-elle justifiée ?

Elle était légitime, oui, et due à des défauts de concertations avec eux. Les articles ont été mal amenés, mal embarqués dans un décret fourre-tout, fait de manière pressée. Ces mesures ont depuis été revues et amendées. L'idée était de laisser les PO à la manœuvre, et non de les mettre sous tutelle.

Pourquoi garder confidentiels les objectifs chiffrés ?

On est dans un système quasi de marché scolaire, où la concurren-

rence est très forte entre les établissements. Ce sont des données sensibles, je ne suis pas choquée qu'elles ne soient pas publiques. Elles constituent des outils importants, en interne, qui vont permettre de se poser les bonnes questions, de se fixer des objectifs et de constater une certaine progression dans le temps. ■

Propos recueillis par
V.A.N.

DONNÉES CHIFFRÉES

Une confidentialité antidémocratique

Le décret est clair : les objectifs chiffrés que s'imposent les écoles doivent rester en interne. Un parti pris jugé « antidémocratique » par Corinne De Cuyper, présidente de l'Association de parents contre l'échec et l'abandon scolaires. Comme stipulé dans la Charte européenne des parents d'élèves, « les parents ont le droit d'accéder à toutes les informations relatives à leurs enfants ». L'Association s'interroge : « Comment faire le choix éclairé d'une école sans connaître le taux d'échec et redoublement ? » Mais la concurrence est rude, « les écoles ont peur d'être comparées. On n'agit plus du tout dans l'intérêt de l'enfant ».

V.A.N.